

Les réponses du gouvernement au mouvement social

Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, souhaite porter à la connaissance des belfortains et belfortaines, les mesures détaillées par le gouvernement, en réponse – à court et moyen termes- aux revendications sociales de ces dernières semaines :

Les mesures immédiates

- **La suppression de la hausse sur la taxe carbone** (sur l'essence, le fioul et le diesel)
- **Suspension pour 6 mois de l'entrée en vigueur des nouvelles modalités du contrôle technique** (prévue le 1er janvier 2019), afin de laisser le temps aux centres de s'adapter et éviter les complications subites
- **Pas d'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz durant la concertation** (et donc durant l'hiver).

Les mesures complémentaires à court terme

Il s'agit d'accélérer les mesures qui permettent de **distribuer du pouvoir d'achat tout en conservant celles qui améliorent la compétitivité des entreprises**. C'est la raison pour laquelle le gouvernement ne reviendra pas sur la bascule du CICE en baisse de charges en dépit de son coût exceptionnel en 2019. Baisser le coût du travail tout en augmentant le pouvoir d'achat est indispensable pour le pays.

- **Prime exceptionnelle** : Pour les salariés, elle sera totalement défiscalisée (impôts, charges sociales, CSG-CRDS), jusqu'à un montant de 1.000 euros, pour les salariés qui gagnent moins de trois fois le SMIC. Cette prime pourra être versée librement par l'entreprise, dans des conditions simples et lisibles.
- Des **heures supplémentaires défiscalisées** sans impôt ni charge dès janvier 2019
- **Hausse du smic de 100 euros** : Il s'agit d'une promesse de campagne, accélérée pour entrer en vigueur en 2019, réalisée **via la hausse massive de la prime d'activité, qui bénéficie aux salariés, fonctionnaires et indépendants**. Le nombre de foyers éligibles sera élargi : de 3,8 millions à 5 millions pour un coût global de 2,5 milliards d'€ aux finances publiques.

Tous les salariés célibataires sans enfant auront 100 € de plus, jusqu'à 1 560 € net de revenus.

Avec un enfant, une mère célibataire, pourra percevoir la prime jusqu'à 2 000 € de salaire.

Un couple de deux enfants, dont l'un gagne le smic et l'autre 1 750 €, verra ses revenus augmenter de 200 €.

- **La hausse de la CSG annulée pour les retraités modestes au printemps 2019**, percevant des revenus entre 1200€ et 2000€ mensuels, soit les 2/3 des retraités. Seul le 1/3 des retraités percevant au delà seront concernés par la hausse de la CSG, pour financer la baisse des cotisations et le pouvoir d'achat des salariés.

La consultation citoyenne à moyen terme : le grand débat national

Le grand débat national sera élargi aux questions :

- institutionnelles (par exemple de la prise en compte du vote blanc, de la participation plus directe des citoyens, de la représentation) ;

- d'équilibre de notre fiscalité ;
- quotidiennes pour faire face au changement climatique (comment se déplacer, se loger, se chauffer, etc.)
- de l'organisation de l'État, et celle du service public dans tous nos territoires ;
- de l'immigration, et plus globalement de l'identité de notre Nation, devra également être affrontée.

Ce débat, auquel chacun pourra participer, sera mené en priorité par les maires qui le souhaitent, et que le Président de la République a annoncé vouloir rencontrer, région par région.

Dès lors, **compte tenu de ces mesures gouvernementales concrètes, qui répondent à la préoccupation légitime du pouvoir d'achat des citoyens les plus modestes et de la concertation locale déjà engagée avec une délégation de gilets jaunes en préfecture, Madame la préfète appelle les manifestants à faire preuve de responsabilité en :**

- nourrissant la délégation des gilets jaunes pour la rédaction à venir de la feuille de route locale, qui sera transmise au gouvernement, et pourra alimenter le grand débat national.
- Ne causant plus de troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques, par des actions ou manifestations non déclarées altérant la libre circulation des autres usagers de la route.
- Veillant à la désinstallation des abris, cabanes, palettes, brasero ou autres, construits ou stockés sur les lieux de rassemblement, en raison de leur dangerosité certaine sur le plan de la sécurité routière (visibilité, débris sur chaussée, risque d'incendie, etc.).

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Anuar Salah Salah, Préfecture
anuar.salah-salah@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

